

ANNULE ET REMPLACÉ

CCAS DE BONNEUIL SUR MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 Décembre 2022

Délibération n°1

- DÉLIBÉRATION -

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la santé publique ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de convention-cadre tripartite entre la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, son Centre communal d'action sociale et l'association APIFO ci-annexé ;

ADOPTE

Article unique : La convention-cadre tripartite entre la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, son Centre communal d'action sociale et l'association APIFO susvisée, pour la mise en place d'un projet d'orthophonie « À vos jeux, prêts, parlez ! » en direction des enfants âgés de moins de 5 ans fréquentant le Programme de réussite éducative ou la PMI municipale, est approuvée.

Elle est conclue pour une période de six mois, courant à compter de signature.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à la signer avec le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE et la Présidente de l'association APIFO, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Pour extrait certifié conforme,
A Bonneuil-sur-Marne le 12 décembre 2022

Le Président du C.C.A.S.



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de la publication le

Le Président du C.C.A.S.,